



Des comités nationaux comme innovation de gouvernance phytosanitaire en Afrique de l'Ouest : Leçons apprises du projet SyRIMAO

La note de capitalisation analyse le dispositif institutionnel du projet SyRIMAO, mis en place pour lutter contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest. Elle met en évidence comment la création de comités nationaux, soutenue par un fort ancrage institutionnel et l'engagement des États, a permis de renforcer la gouvernance et la coordination, malgré des défis de financement. La pérennisation de ce modèle passe par l'autonomie financière et l'élargissement de son champ d'action à d'autres filières agricoles.

Introduction

🍌 La nécessité d'une réponse institutionnelle coordonnée pour la lutte contre la mouche des fruits en Afrique de l'Ouest

L'Afrique de l'Ouest fait face à une menace agricole majeure due à la prolifération des mouches des fruits qui causent des pertes de production estimées entre 50 et 80%. Pour la filière mangue, ces ravageurs ont entraîné des pertes financières considérables, avoisinant les 9 millions d'euros, principalement à cause des interceptions de cargaisons aux frontières de l'Union Européenne. En réponse, le Projet de Lutte et de contrôle des Mouches des Fruits (PLMF) a été initié dans les pays de la CEDEAO pour développer des technologies de lutte et un système de surveillance des vergers. Cette première initiative a eu d'importants acquis mais a révélé aussi d'importants défis institutionnels, organisationnels et techniques.

S'ajoutait à cela une forte dépendance vis-à-vis des financements externes et l'absence de mécanismes financiers durables. C'est pour surmonter ces obstacles que le Système Régional Innovant de contrôle des Mouches des fruits en Afrique de l'Ouest (SyRIMAO) a été conçu, avec pour objectif, entre autres, de bâtir un dispositif institutionnel intégré et pérenne de gouvernance de la filière. La présente note vise à partager les leçons apprises de cette expérience d'envergure sous régionale. Elle se base sur une revue des rapports nationaux et régionaux d'activités, des entretiens en ligne avec les acteurs nationaux chargés de la mise en œuvre des activités du projet à divers niveaux et des visites de terrain dans trois pays.

Synthèse de l'expérience

Des espaces nationaux multi-acteurs sont créés, institutionnalisés et accompagnés

Face aux défis laissés par le PLMF, le SyRIMAO a adopté une approche centrée sur le renforcement institutionnel et la gouvernance. L'intervention visait à construire un dispositif intégré articulant les niveaux régional et national pour assurer une gouvernance efficace, une coordination fluide et un renforcement durable des capacités. L'une des premières actions a été la création et l'opérationnalisation de **Comités Nationaux** (CN) composés de représentants des ministères, des services phytosanitaires, des organisations de producteurs et de la société civile dans les pays membres. Leurs attributions s'articulent généralement autour de la **coordination, de la planification, du renforcement des capacités et de la mobilisation de financement** pour la lutte contre les mouches des fruits seulement dans certains pays et en plus d'autres nuisibles du manguier dans d'autres. De façon plus opérationnelle, le CN identifie les défis et besoins de recherche, supervise les activités de recherche (développement technologique, d'homologation des produits), de surveillance des infestations des vergers, d'organisation (lancement et clôture) des campagnes, de renforcement de la gouvernance phytosanitaire, et de renforcement de la structuration de la filière (mise en place de mécanismes, appuyer à la mise en place des interprofessions). Le fonctionnement des comités est rythmé par des réunions statutaires qui sont essentielles à leurs activités. Ils s'agit d'une assemblée générale, d'un atelier de planification et d'un atelier bilan. Les **interprofessions regroupant les producteurs, les transformateurs et les commerçants** sont considéré comme légitimes pour y représenter les acteurs directs de la filière dans les comités nationaux. Le SYRIMAO a accompagné à cet effet la structuration et l'amélioration de la gouvernance au sein des interprofessions afin de leur permettre de bien d'y jouer leur partition.

Le projet SyRIMAO a également mis un accent particulier sur le **renforcement des capacités des institutions nationales**.



RÉUNION DU COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA MOUCHE DE FRUIT
SOURCE : RAPPORT ANNUEL 2023, NIGÉRIA

Des formations ont été dispensées aux comités nationaux et à leurs équipes sur les outils de planification (PTBA), le suivi-évaluation, la passation de marchés et le reporting financier, en vue d'harmoniser les procédures nationales avec celles de la CEDEAO. Le projet a soutenu **l'élaboration des Plans de Travail et Budgets Annuels** (PTBA) par chaque pays et initié, dans six pays pilotes (Guinée, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo), la mise en place de **fonds nationaux d'appui**.

De plus, le projet a instauré des mécanismes de **reddition de comptes** à travers des rapports réguliers pour promouvoir la **transparence et la bonne gouvernance et des audits annuels** des dépenses de chaque Comité National. La réalisation des activités de planification et de **rapportage** conditionne les décaissements des financements. Au niveau régional, un Comité Technique composé d'experts a été institué pour valider les protocoles de recherche, superviser leur exécution et garantir la cohérence globale des interventions.



SESSION EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS
SOURCE : RAPPORT ANNUEL 2024, BURKINA FASO

De la création des comités nationaux à une gestion inclusive empreinte de redevabilité

L'intervention du SyRIMAO a produit des résultats significatifs. **15 comités nationaux** sont désormais créés et pour beaucoup fonctionnels. Ils sont dotés d'une autonomie financière grâce aux subventions des États et à la contribution des partenaires. La majorité des comités sont créés par des arrêtés ministériels ou interministériels et très souvent logés au sein des ministères de l'agriculture. Ces comités ont servi de **plateforme pour rassembler et organiser les différents acteurs de la filière**, incluant le secteur privé, les associations de producteurs et les commerçants.

La gouvernance et le suivi des comités nationaux ont été améliorés par la digitalisation. L'introduction d'outils numériques harmonisés a fait passer le taux de reporting trimestriel des pays de 53% en 2021 à 87% en 2024. Enfin, des progrès importants ont été réalisés sur le plan de l'autonomie financière. Trois mécanismes de financement basés sur la récupération de taxes à l'exportation sont opérationnels, et trois autres sont en cours de mise en place, notamment grâce à l'implication des ministères du commerce et des finances.

Les interprofessions sont à **différents niveaux de maturité institutionnelle dans les pays**. Dans certains pays comme le Togo, le processus de reconnaissance est encore en cours.

Dans d'autres comme la Côte d'Ivoire, cette reconnaissance est survenue en 2024, bien après la mise en place du Comité national, nécessitant ainsi une actualisation de l'acte de sa création. Dans quelques cas comme au Burkina Faso où l'interprofession est établie depuis longtemps, il participe pleinement au Comité National.

Le renforcement des capacités a été aussi un succès notable. La formation de plus de 120 cadres nationaux à la planification a permis à 14 des 15 pays d'élaborer de PTBA complet dès la deuxième année. Par ailleurs, 1243 agents des secteurs public et privé ont été formés sur les normes et risques phytosanitaires et **septs partenariats** ont été établis avec des fournisseurs d'intrants en vue d'en faciliter l'accès au producteurs.

Cependant, il convient de noter que la mise en œuvre de certaines activités (rencontres, visites de suivi, veille saisonnière etc.) n'ont pas pu être conduites régulièrement en raison de l'insuffisance et des retards dans le décaissement des fonds. Cela a entraîné une démotivation chez certains acteurs et membres des comités.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU COMITÉ NATIONAL DE LUTTE CONTRE LES MOUCHES DE FRUITS AU NIGER SOURCE :
RAPPORT ANNUEL 2024, NIGER

Enseignements

Facteurs de succès

Plusieurs facteurs expliquent la réussite du SyRIMAO dans la mise en place de ce modèle organisationnel de lutte contre la mouche des fruits dans beaucoup de pays. **L'ancrage institutionnel solide et l'engagement des acteurs gouvernementaux** ont été déterminants car consolidant la **légitimité politique et technique** du projet. L'intégration des comités dans les structures nationales a favorisé les synergies avec les politiques agricoles existantes. Un autre facteur clé a été la liberté laissée aux institutions pour désigner leurs représentants au sein des comités. Cela a instauré un climat de confiance et réduit les conflits. Enfin, l'attribution d'une indemnité mensuelle aux membres a joué un rôle crucial dans leur **motivation et leur mobilisation pour la mise en œuvre des activités**.

Les principales contraintes identifiées sont l'insuffisance et le retard dans le décaissement des fonds par les partenaires techniques et financiers en

raison de la complexité et des exigences des procédures. Ces délais ont non seulement perturbé le calendrier d'activités saisonnières critiques mais ont aussi généré une démotivation parmi les acteurs engagés dans le projet. En plus de l'indisponibilité des ressources, le remplacement fréquent des membres du fait des mobilités professionnelles et des renouvellement des instances de gouvernance des associations a également été cité comme facteurs de perturbation. La lourdeur administratives dans les processus de mise en place des mécanismes de financements endogène constitue également un autre défis pour l'autonomie financière.

Conditions de durabilité

Pour assurer la durabilité du dispositif après le projet SyRIMAO, plusieurs conditions doivent être réunies. Pour assurer la durabilité du dispositif après le projet SyRIMAO, plusieurs conditions doivent être réunies.

Le **respect de la tenue régulière des réunions statutaires des comités** est essentiel pour maintenir la proactivité des acteurs et anticiper les problèmes de la filière. **L'assurance d'une autonomie financière continue** est également cruciale. Pour cela, les mécanismes de mobilisation de fonds via les taxes sur l'exportation doivent être rendus rigoureusement effectifs. **L'alternance à la tête des comités** et **l'inclusivité de la gouvernance** sont aussi des conditions pour garantir une bonne gestion et l'innovation.

Conditions de mise à l'échelle

La mise à l'échelle d'un tel dispositif dans d'autres filières nécessite que ces dernières soient bien structurées. Au niveau national, un **engagement fort des gouvernements** est indispensable. Cet engagement doit se traduire par des arrêtés créant un **ancrage institutionnel clair**, un **mode de fonctionnement participatif**, un **mécanisme de financement local** et un **système de motivation des acteurs**.



Mangue conditionnée

Perspectives et recommandations

Perspectives

Les perspectives pour la pérennisation du dispositif sont prometteuses. Il est envisagé

- **D'intégrer les nouvelles interprofessions**, une fois formalisées, comme membres dans les comités nationaux pour assurer une gouvernance plus inclusive de la filière.
- **D'élargir le champ d'action des comités nationaux** au-delà de la filière des fruits et légumes pour en faire des structures de référence pour la coordination d'autres filières. Selon les contextes, la création de comités spécialisés par filière (cultures vivrières, horticulture) au sein des comités nationaux pourrait être une option, tout en conservant la gouvernance inclusive instaurée par SyRIMAO.

- À l'endroit de la CEDEAO : Pour assurer la durabilité institutionnelle, il est suggéré de pérenniser les comités existants et d'élargir leur mandat à d'autres filières agricoles, et à d'autres ravageurs tout en leur fournissant un renforcement continu de leurs capacités.
- À l'endroit des partenaires techniques et financiers : Il est impératif d'alléger les procédures financières et de renforcer davantage les capacités de gestion financière des acteurs locaux pour permettre un virement des fonds à temps, afin de ne pas entraver la mise en œuvre des activités saisonnières. La mise en place d'un cadre de concertation régionale annuel entre les comités est également recommandée pour favoriser le partage d'expériences.

Recommandations

Les recommandations suivantes sont formulées :

- **À l'endroit des pays** : Les gouvernements doivent veiller au respect des statuts des comités, notamment en ce qui concerne le renouvellement des instances dirigeantes. Il est également crucial d'évaluer le dispositif en place pour corriger ses insuffisances, en mobilisant tous les ministères pertinents et en intégrant un volet de mobilisation de fonds pour assurer une autonomie financière durable.





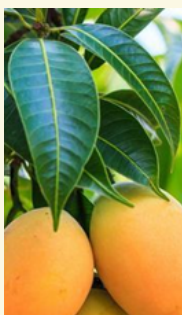
Partenaires financiers :



Partenaires techniques :



Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et de l'Agence française de développement.



Contact

Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) - Lomé, TOGO
www.araa-raaf.org / araa@araa.org

Cellule de Coordination du SyRIMAO - Lomé, TOGO
ntraore@araa.org

Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO - Abuja, NIGERIA
agric_ruraldev@ecowas.int